

Le gouvernement réagit à ce qui s'est passé à Béjaïa

Bedoui met en garde contre ceux qui «sèment le trouble»

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Laghouat

Deux dangereux terroristes éliminés

Page 24

Votre quotidien national

Onzième année - N° 4062 - Mercredi 4 janvier 2017 - Prix : 10 DA



Le projet de loi de la circulation routière adopté par l'APN

Talai écarte les hausses de tarifs des transports

Page 2

Après la démission d'El Kouni, celle d'El Serraj ?

Par Mohamed Habili

La démission du vice-président Moussa El Kouni du Conseil présidentiel libyen dirigé par Fayaz El Serraj est-elle le dernier clou planté dans le cercueil du gouvernement d'entente nationale issu de l'accord adopté il y a un peu plus d'un an à Sekhirat au Maroc ? Tout porte à le penser en tout cas, d'autant que cet acte bien loin d'être isolé s'inscrit au contraire dans le prolongement de péripéties tendant vers cette même conclusion. Il faut dire que Moussa El Kouni ne s'est pas contenté de rendre le tablier, en invoquant par exemple des différends partiels qu'il aurait eus personnellement avec le reste de l'équipe chargée de mettre en place les conditions de la transition ; il a justifié son départ par un ferme constat d'échec de la politique dans son ensemble suivie par le Conseil présidentiel. Il n'aurait pas été plus explicite s'il avait pris ses distances non pas seulement avec une équipe mais avec une démarche globale dont il aurait fini par voir qu'elle comportait effectivement un vice rédhibitoire. Cela dit, il ne serait pas étonnant que son annonce soit faite en rapport avec la réunion prévue pour bientôt à Alger entre d'importants acteurs libyens, dont le maréchal Haftar et El Serraj, ce qui en soi constituerait une percée en direction d'une solution politique à la crise libyenne.

Suite en page 3

Impact social élevé de «l'austérité» sur les plus démunis

Mustapha Mekidèche : «Il y a un prix à payer pour sortir de la crise»



Pour M. Mekidèche, l'Algérie est au bord du gouffre et ne dispose que d'un laps de temps très court pour éviter l'irréparable. «Nous avons une fenêtre de tir très limitée pour pouvoir à la fois faire les réformes structurelles, développer notre production nationale, réindustrialiser l'économie nationale et dégager des quantités à l'export», a-t-il averti. Lire page 2

Malgré la tenue de plusieurs salons à l'échelle nationale

Les produits de l'artisanat peinent à s'écouler

Page 4

À partir du 11 janvier au Bénin

1^{er} Festival international du court-métrage des écoles de cinéma

Page 13

Impact social élevé de «l'austérité» sur les plus démunis

Mustapha Mekidèche : «Il y a un prix à payer pour sortir de la crise»

■ Pour M. Mekidèche, l'Algérie est au bord du gouffre et ne dispose que d'un laps de temps très court pour éviter l'irréparable. «Nous avons une fenêtre de tir très limitée pour pouvoir à la fois faire les réformes structurelles, développer notre production nationale, réindustrialiser l'économie nationale et dégager des quantités à l'export», a-t-il averti.

Par Meriem Benchaouia

A lors que l'Algérie peine toujours à sortir de la crise économique dans laquelle elle est enlignée à cause de la chute des prix du pétrole, la loi de finances 2017 qui vient d'entrée en vigueur va changer radicalement la vie économique dans notre pays. Un texte qui fait beaucoup parler de lui et pour cause, il change radicalement l'imposition fiscale tant pour les entreprises que pour les particuliers dans un contexte financier très difficile pour le pays. Un douloureux impact social car une hausse générale des taxes sera imposée aux Algériens. En effet, un certain nombre de réformes, émanant du gouvernement, vont bousculer la vie des citoyens. Certaines vont même avoir des effets non négligeables sur leur pouvoir d'achat. Marquée par des augmentations assez sensibles, cette année sera une année très difficile pour les ménages algériens. Toutefois, avec une gestion rationnelle des dépenses

publiques, l'impact social élevé sur les plus démunis pourra être évité. S'exprimant hier sur les ondes de la Radio nationale, le vice-président du Conseil économique et social a considéré que l'équation «n'est pas simple» en soi et que, nécessairement, «il y aura un prix à payer». Pour M. Mekidèche, l'Algérie est au bord du gouffre et ne dispose que d'un laps de temps très court pour éviter l'irréparable. «Nous avons une fenêtre de tir très limitée pour pouvoir à la fois faire les réformes structurelles, développer notre production nationale, réindustrialiser l'économie nationale et dégager des quantités à l'export», a-t-il averti. La difficulté réside, selon lui, dans le fait de parvenir à trouver le chemin qui puisse éviter un impact social «trop élevé», autrement dit «l'austérité», tout en maintenant les équilibres macro-financiers du pays sur une perspective triennale, «une équation» qui reste à résoudre, d'autant, a-t-il relevé, que l'environnement économique n'était pas tout à fait favorable. Pour maintenir un déficit



budgétaire basé sur une fiscalité pétrolière prenant en compte un prix du baril de pétrole fixé à 50 dollars, M. Mekidèche proposait une diminution du train de vie de l'Etat. L'objectif doit être celui

d'arriver à une rationalisation des dépenses budgétaires. C'est-à-dire d'aller vers une diminution des charges et une augmentation des recettes. Une fois ce déficit diminué, il va falloir

rechercher son financement. Par ailleurs, le vice-président du CNES constatait qu'en matière de soutien des prix de certains produits essentiels, «il n'y a pas eu de grands changements» si ce n'est, a-t-il rappelé, pour ce qui concerne le modèle de consommation énergétique. Concernant le soutien des couches de la population les plus vulnérables, le vice-président du CNES a proposé de mieux cibler celui-ci afin que n'en bénéficie «que ceux qui ont réellement besoin», a-t-il déclaré. S'agissant de l'augmentation des prix de certains produits de base, notamment les fruits et légumes qui ont subi une forte hausse sur les marchés de détail, l'invité a parlé de «dérive» qu'il a imputée à une «sous-information» relative aux dispositions de la loi de finances. «Du fait de la désorganisation du marché, des agents économiques ont renchéri indûment les prix de certains produits qui n'étaient pas concernés par l'augmentation de la TVA», a-t-il expliqué.

M. B.

Le projet de loi de la circulation routière adopté par l'APN Talai écarte les hausses de tarifs des transports

Le ministre des Transports et des Travaux publics, Boudjemaa Talai, a rassuré hier qu'aucune augmentation des tarifications des transports urbain et suburbain n'est prévue avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2017. Selon le ministre, les augmentations des prix des prestations des transports urbain et suburbains ne sont pas à l'ordre du jour. C'est ce qu'a annoncé le ministre des Transports, lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN).

Le projet de loi relative à l'organisation et à la sécurité de la circulation routière a été adopté hier par l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une séance plénière présidée par le président de cette institution parlementaire, Mohamed Larbi Ould Khelifa. Ce texte prévoit notamment l'instauration du système du permis à points et le durcissement des sanctions contre les contrevenants. Modifiant et complétant la loi 01-14 de 2001, le texte vise principalement à endiguer le phénomène des accidents de la route qui a atteint un seuil alarmant ces dernières années.

Ainsi, le nouveau texte instaure le système du permis à points qui sera géré par le ministère de l'Intérieur à travers un fichier national des permis de conduire devant recenser toutes les infractions de la route au niveau national.

Dans ce système, le permis de conduire est doté d'un capital de 24 points qui sera réduit à chaque infraction commise par le titulaire du permis. Le contrevenant sera également soumis à une amende forfaitaire et à des sanctions pénales, selon les cas. Durant la période probatoire de deux ans, le permis de conduire est affecté

d'un capital de douze points seulement, précise le texte qui note que lors de cette période, l'infraction commise entraîne l'annulation du permis de conduire. Le retrait des points se fait selon un barème qui distingue quatre degrés de contrevenants qui nécessitent un retrait de 1 à 6 points selon leur nature, mais dix points seront retirés en cas de délits.

Après le retrait de tous les points, le permis de conduire devient invalide et son titulaire est tenu à le remettre aux services habilités du ministère de l'Intérieur.

Dans ce cas, l'intéressé ne peut postuler à l'obtention d'un nouveau permis de conduire, qui sera soumis à la période probatoire, qu'après six mois de la date de remise de son permis.

«Ce délai est porté à un an dans le cas où son permis a fait l'objet de deux invalidations sur une période de cinq ans», précise le texte.

Le permis de conduire peut également faire l'objet de suspension dans des cas de délits, et ce, en plus des sanctions pénales et des amendes, sachant que la durée de suspension du permis varie selon la nature de ces délits.

Le texte prévoit également un durcissement des sanctions contre les contrevenants aux règles de la circulation routière. Ainsi, les amendes forfaitaires pour chaque degré de contrevenant ont été revues à la hausse. Pour les contrevenants du 1^{er} degré, qui concernent notamment la présentation de documents et l'usage d'un équipement de véhicule non conforme, cette amende est fixée à 2 000 DA. Les contrevenants du 2^e degré (empiètement d'une ligne continue, arrêt et stationnement abusifs...) sont punies

d'une amende forfaitaire de 2 500 DA. Est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 20 000 DA à 50 000 DA tout conducteur d'un véhicule de transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge, ou le poids total roulant autorisé est supérieur à 3 500 kg, ou d'un véhicule de transport de personnes de plus de 9 places, qui serait, suite au non-respect des prescriptions légales du temps de conduite et du temps de repos, à l'origine d'un accident de la circulation routière ayant entraîné un homicide involontaire. Par ailleurs, est puni d'une amende allant entre 10 000 DA et 50 000 DA tout conducteur de véhicule qui a dépassé la vitesse limite autorisée de 30% et plus.

Le non-respect du port de la ceinture de sécurité, de l'obligation du casque pour les conducteurs et passagers des cyclomoteurs et motocyclettes, la défectuosité des dispositifs d'éclairage et de signalisation des véhicules automobiles, le transport des enfants de moins de dix ans aux places avant ainsi que l'arrêt et le stationnement dangereux sont classés comme contrevenants du 3^e degré et soumises à une amende forfaitaire de 3 000 DA.

Concernant les contrevenants du 4^e degré, punies d'une amende de 5 000 DA, elles portent sur l'usage manuel du téléphone portable ou l'écoute par le casque d'écoute radiophonique durant la conduite et de la mise en marche à l'avant du véhicule d'appareils audiovisuels durant la conduite. Le non-respect de la distance légale entre les véhicules en mouvement et la priorité de passage dans les intersections, les manœuvres inter-

ditées sur les autoroutes et les routes express, l'emprunt de certains tronçons interdits à la circulation et l'état et la conformité des pneumatiques des véhicules à moteur aux normes sont également soumis à cette même amende.

Dans le cas de non-paiement de l'amende forfaitaire relevant des contrevenants, après un délai de 45 jours à partir de la date de la constatation de l'infraction, un procès-verbal de non-paiement est transmis au procureur de la République. Comme conséquence, l'amende sera majorée à 3 000 DA pour les contrevenants du 1^{er} degré, à 4 000 DA pour les contrevenants du 2^e degré, à 6 000 DA pour les contrevenants du 3^e degré et à 7 000 DA pour les contrevenants de 4^e degré. En outre, un retrait de deux points complémentaires du permis à points est effectué systématiquement dans ce cas.

Le nouveau texte oblige les conducteurs des véhicules de transport de marchandises (plus de 3 500 kg) et les véhicules de transport de personnes de plus de neuf places d'équiper leur véhicule d'un chrono tachygraphe qui enregistre le temps de conduite, la vitesse et la distance parcourue.

Il sera aussi mis en place un Conseil intersectoriel auprès du Premier ministre, qui sera chargé de la définition de la politique et de la stratégie nationale de prévention et de sécurité routière et de la coordination institutionnelle entre l'ensemble des acteurs concernés.

Louiza Ait Ramdane

Le gouvernement réagit à ce qui s'est passé à Béjaïa

Bedoui met en garde contre ceux qui «sèment le trouble»

■ Le gouvernement a réagi hier à ce qui s'est passé lundi dans la wilaya de Béjaïa où une grève des commerçants s'est transformée en émeutes et affrontements entre services d'ordre et manifestants en plus des actes de violence. A cet effet, le ministre de l'Intérieur hausse le ton et affirme que «tous ceux qui tentent de porter atteinte aux biens publics et privés trouveront face à eux les institutions de la République».

Par Nacera Chenafi

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail hier à Guelma, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, a réagi aux actes de violence qu'ont connus lundi dernier plusieurs localités de Béjaïa. Selon le ministre de l'Intérieur, quand il y a «certains qui ont eu recours à la force pour obliger les commerçants à baisser rideau», cette attitude «n'est pas un comportement civilisé». Les citoyens de Béjaïa se sont levés lundi sur la fermeture des commerces, expliquée comme une réponse à l'appel à la grève des commerçants «contre la disposition de la loi de finances 2017» lancé sur les réseaux sociaux mais cette grève s'est transformée en actes de violence, selon les premières informations.

En réponse aux questions des journalistes sur ce qui s'est passé à Béjaïa, Bedoui a accusé «certains milieux de vouloir semer le trouble et le désordre», sans nommer ces parties ou ces milieux. Toutefois face à ces actes, le ministre rappelle à l'ordre en affirmant que «tous ceux qui tentent de porter atteinte aux biens publics et privés trouveront face à eux les institutions de la République». Dans ce contexte, il a précisé encore que «l'Etat algérien avec ses institutions, ses lois et sa justice, est mobilisé pour préserver les biens publics et privés».



PH/D.R.

Le ministre de l'Intérieur a souligné par rapport à la préservation du pouvoir d'achat que «le gouvernement a consacré 10 milliards de dollars dans la LF 2017 pour assurer la continuité de soutien au citoyen» tout en affirmant que «l'Etat est le seul garant du pouvoir d'achat des citoyens». Lundi, le ministre avait indiqué que le défi premier et majeur en 2017 pour l'Algérie sera de préserver sa sécurité et sa stabilité face aux menaces terroristes ajoutant que «les menaces terroristes existent au regard de la situation qui prévaut dans certains pays voisins». Soulignant que tous les pays font face à la menace terroriste, Bedoui a indiqué qu'il était nécessaire de dire la vérité, conformément aux orientations du président Bouteflika. Il a relevé

que durant 2016, des quantités considérables d'armes et de munitions de guerre ont été saisies et plusieurs dizaines de terroristes ont été éliminés grâce aux efforts et à la vigilance des services de sécurité à leur tête l'Armée nationale. La menace sur la sécurité et terroriste existe mais la détermination du gouvernement et des institutions constitutionnelles et sécuritaires est «plus forte que cette menace», a assuré le ministre. Cependant, il a relevé que ces menaces s'accompagnent de la volonté de semer la désunion parmi les Algériens d'où le défi «plus grand», a-t-il dit, de la prise de conscience par le citoyen algérien qui a fait preuve durant les années passées d'un sens élevé d'engagement et de responsabilité. Il est vrai que l'appel à une

grève générale des commerçants contre les dispositions de la loi de finances de 2017 qui est entrée en vigueur le 31 décembre, une loi qui a comporté plusieurs augmentations d'impôts et de taxes, dont la taxe sur la valeur ajoutée augmentée de deux points.

Cependant, la partie qui a lancé cet appel sur les réseaux sociaux n'est toujours pas identifiée et l'Union générale des commerçants et artisans a exclu toute relation avec cet appel. D'autre part, les réseaux sociaux en particulier sur facebook et twitter, beaucoup d'usagers ont réagi à ce qui s'est passé à Béjaïa en appelant au calme et à ne pas tomber dans la violence. Certains ont même mis en garde contre les risques de tomber dans la violence et refaire le scénario des années 80 ou bien ce qui est appelé «le printemps arabe» qui est plutôt noir avec la déstabilisation, les milliers de victimes, la montée du terrorisme dans plusieurs pays arabes. Certains ont mis sur leurs murs «la violence est rejetée, je suis algérien, je suis contre la violence». Pour sa part, la section de Béjaïa de la Ligue des droits de l'homme (LADDH) a, dans une déclaration, appelé la population au calme et «les jeunes à la sérénité pour éviter les plans machiavéliques orchestrés et les manœuvres sournaises de déstabilisation de la région kabylienne qui est le plus souvent le théâtre de violentes manifestations».

N. C.

Plusieurs axes de réformes ciblés

Le nouveau code des douanes adopté

Le projet de code des douanes a été adopté mardi à la grande majorité par l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière présidée par le président de cette institution parlementaire, Mohamed Larbi Ould Khelifa, en présence notamment du ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Talai. Complétant et amendement la loi du 21 juillet 1979 amendée en 1998, ce texte s'articule autour de dix axes de réformes inscrits dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière, à la lumière des nouvelles mutations de l'environnement international et des orientations du nouveau modèle économique national. Deux de ces régimes ainsi que leurs procédures sont, pour la première fois, définis: le «cabotage» et le «transbordement». Un article définit le cabotage comme «un régime douanier permettant la circulation par mer d'un point à un point du territoire douanier, en dispense des droits et taxes et de prohibitions de sortie» des marchandises produites localement ou importées. Quant au transbordement, il est défini comme étant le régime douanier qui contrôle «le transfert

de marchandises qui sont enlevées au moyen de transport utilisé à l'importation et chargées sur celui utilisé à l'exportation». Un transfert qui se fait donc sous le contrôle «d'un bureau de douane qui constitue à la fois le bureau d'entrée et le bureau de sortie». En matière d'entrepôts de douane, le texte précise que les marchandises pouvant séjourner en entrepôt dont celles importées par les non-résidents, autorise l'étiquetage de marchandises dans les entrepôts et subordonne l'octroi de ce régime à un «besoin économique réel». Pour ce qui est de l'admission temporaire (exonération des droits de douanes et de la TVA pour des marchandises importées pour être réexportées), le code prévoit un délai de six mois pour accorder la mainlevée sur les cautions déposées au niveau des services des douanes. D'autre part, il prévoit la refonte des mécanismes de contrôle à travers la mise en place de nouveaux instruments basés sur l'analyse des risques et l'optimisation des opérations de vérification et de contrôle, notamment en ce qui concerne le contrôle des voyageurs. Sur la base de l'exploitation des bases de

données, il sera ainsi possible aux services douaniers d'effectuer un contrôle sélectif des voyageurs qui seront par ailleurs obligés à déclarer les moyens de paiement libellés en monnaies étrangères. Pour le contrôle du transport maritime, il est proposé d'instaurer une traçabilité en la matière par l'obligation faite «d'identification des destinataires». Pour ce qui est de la destruction des marchandises, le texte consacre une base juridique à cette procédure, dont l'autorisation doit être délivrée par un juge, et énumère les cas des marchandises passibles de destruction. Par ailleurs, il est prévu de réorganiser les voies de recours dans le cas des litiges portant sur l'espèce tarifaire, l'origine et la valeur en douane déclarées, par la saisine d'une commission nationale de recours «neutre et indépendante» et dont «les décisions sont passibles de recours judiciaire». Le contentieux douanier sera à son tour «réaménagé en profondeur» dans le sens d'une meilleure clarté dans la définition, la qualification et la répression des infractions douanières.

Rayane B.

LA QUESTION DU JOUR

Après la démission d'El Kouni, celle d'El Serraj ?

suite de la page Une

On ne peut pas dire de l'accord de Sekhirat qu'il a pris fin, qu'il a atteint ses limites, ni même qu'il est devenu caduc ou qu'il est dépassé, pour la simple raison qu'il n'a pas connu ne serait-ce qu'un début d'application. Il ne serait pas même sorti de ses limbes si le gouvernement d'entente nationale en quoi il s'est incarné n'avait pas réussi le coup de force de se faire accepter à Tripoli par les milices qui y règnent. D'avoir pu dans un premier temps rallier la capitale, grâce d'ailleurs à l'aide des puissances ayant parrainé le processus de Sekhirat, ensuite d'y être resté contre vents et marées, avait fait croire à sa viabilité, mais cette illusion n'a finalement pas tardé à se dissiper. Il ne dépend plus que de Fayaz el Serraj que la fiction se prolonge pour quelque temps encore ou qu'elle se dénonce sans plus différer pour ce qu'elle est en réalité. Après la démission de Moussa El Kouni, celle de Fayaz El Serraj ? On ne peut l'exclure, mais force est de constater que ce dernier a jusque-là résisté aux pressions le poussant dans ce sens. C'est qu'il jouit de la reconnaissance de la communauté internationale, ou plutôt de ce qui dans ce cas d'espèce en tient lieu, c'est-à-dire ces mêmes puissances occidentales qui sont intervenues militairement en Libye en 2011, avec les conséquences que l'on sait. Le gouvernement libyen d'entente nationale est le seul au monde qui ne soit pas reconnu chez lui tout en l'étant par le reste du monde. Cette anomalie, ou cette aberration, à l'évidence n'est pas bien viable longtemps. Cela fait tout de même une année que ses promoteurs s'entêtent à l'imposer aux Libyens. Une année d'immobilisme néanmoins, même si elle a été mise à profit pour reprendre Syrte à Daech, ce que certains affectent de mettre à l'actif de ce gouvernement, bien que celui-ci soit loin encore de disposer de forces armées à sa dévotion. S'il se trouve toujours à Tripoli, c'est parce qu'il y est toléré – et encore, il est arrivé des moments où il faillit en être chassé – ce n'est pas parce qu'il y est reconnu en tant que gouvernement ayant autorité sur l'ensemble de la Libye.

M. H.

Constructions Régularisation de 22 500 dossiers de conformité

PAS moins de 22 522 dossiers ont été régularisés à Oran, dans le cadre de la nouvelle loi fixant les règles de conformité des constructions et leur achèvement, selon un bilan de la direction de wilaya de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction. Cette opération a donné lieu à l'établissement de 11 916 actes, à l'ajournement de 1 178 et au rejet de 4 838 autres pour plusieurs raisons stipulées à l'article 16 de la loi 15-08 en date du 20 juillet 2008, selon ce bilan arrêté à août dernier. Le rejet concerne des terrains où il est interdit de construire, des réserves protégées et des terres agricoles ou relevant du patrimoine forestier, à l'exception des constructions intégrées au milieu urbain mais bâties en infraction aux règles de sécurité ou altérant l'environnement et le paysage général du site. Sur les cas de rejet, 4 055 pour d'autres raisons dont le non-respect des instruments d'urbanisme, des règles générales d'aménagement et d'urbanisme, de l'acte de construction et du cahier de charges des lotissements, ainsi que la construction dans les parties communes, a-t-on ajouté. Pour rappel, une campagne de dépôt de dossiers de régularisation des constructions a été organisée et devait être achevée en août 2012, avant que les délais aient été prorogés à août 2013, puis à août 2016. Le dépôt est encore en vigueur en vertu de la loi de finances 2017. **Khaled B.**

Destinés à la contrebande Saisie de plus de 700 000 euros

LA BRIGADE régionale de lutte contre la contrebande des Douanes de Tébessa a saisi la somme de 734 695 euros destinée à la contrebande, a-t-on appris lundi de la chargée de communication à la direction régionale des Douanes. La saisie a été effectuée dimanche soir, au niveau d'un point de contrôle dressé à l'entrée de la commune d'Oued Rechache sur la route menant vers la localité Ras El Ma dépendant de la wilaya limitrophe Khenchela, a souligné la même source. La somme d'argent saisie a été découverte à bord d'un véhicule touristique conduit par un homme âgé de 38 ans et originaire de la daïra de Bir El Ater, a indiqué la même source. Les signes de panique du conducteur du véhicule au cours de l'opération de contrôle ont suscité les soupçons des éléments des Douanes, a estimé la même source, précisant qu'après une fouille minutieuse du véhicule, les éléments des Douanes ont découvert la somme d'argent en devise. Un procès-verbal de constatation d'infraction relative au change a été dressé par les services compétents, a-t-on noté.

R. N.

Malgré la tenue de plusieurs salons à l'échelle nationale

Les produits de l'artisanat peinent à s'écouler

■ Des produits artisanaux confectionnés uniquement à la main, tels que les tasses, les pots, les coupes et vases, les rosiers, des sucriers, des veilleuses et bien d'autres sont à faire connaître aux touristes.



Par Yacine Djadel

Après la clôture de la sixième édition du Salon national de l'artisanat et des dérivés du palmier tenue à Biskra, c'est au tour de celui de Constantine, organisé cette année pour sa neuvième édition sous le nom de «La main d'or» d'être inauguré ce week-end au Palais de la culture Mohamed-Laïd-Al-Khalifa. Des manifestations de ce genre ne manquent pas d'être initiées chaque année, que ce soit par les APC, les maisons de la culture des wilayas ainsi que par des associations. Le but est de promouvoir davantage l'art traditionnel, inspiré du terroir culturel à transmettre, ses créations, en plus du patrimoine ancestral. A

plus forte raison, ces métiers, pour rappel, sont en voie de disparition pour peu qu'ils soient dévalorisés par les nouvelles générations. Des produits artisanaux confectionnés uniquement à la main tels que les tasses, les pots, les coupes et vases, les rosiers, des sucriers, des veilleuses, porte-stylos et bien d'autres sont à faire connaître aux touristes.

Qu'il s'agisse des artisans locaux ou autres et bien qu'ils aient rempli aussitôt les stands par leur présence, le taux d'achat reste insuffisant par rapport à la variété des produits exposés. C'est dire que le secteur de l'artisanat, outre les nombreux problèmes auxquels il fait face, à l'exemple de la cherté et pénurie de la matière première,

peine réellement à écouler son lot de production annuelle. Pourtant les manifestations de promotion à travers les différentes régions du pays ne cessent de se tenir régulièrement, mais en dépit de cela l'activité reste vraiment en berne. De ce fait, pour trouver acheteurs au large éventail des produits traditionnels, l'Etat doit fournir plus d'efforts en apportant plus d'aide afin de faire face aux innombrables difficultés auxquelles est confrontée la profession.

A commencer par une gestion plus raisonnable et efficace concernant l'organisation de ces événements. Au lieu de débours un certain budget pour ce genre de salon, il faut d'abord améliorer les conditions de travail des artisans. Le développe-

ment du tourisme sera un atout pour améliorer les ventes des articles de l'artisanat, car là est le véritable problème. Comment écouler la production annuelle en encourageant la consommation. Pour revenir à la rencontre de «La main d'or», où pas moins de 30 artisans venus des wilayas d'Alger, Boumerdès, Tizi Ouzou participent et qui se tient actuellement à Constantine, elle s'étalera jusqu'à jeudi prochain, ont affirmé les organisateurs de l'événement. En somme, en dépit de la richesse et du grand potentiel de l'Algérie dans le domaine de l'artisanat, il demeure otage des divers obstacles mettant en péril son éventuel développement en vue de contribuer à l'économie nationale.

Y. D.

Depuis le début de la saison touristique

Plus de 2 000 personnes ont visité le Tassili

Plus de 2 000 touristes nationaux et étrangers ont visité, depuis le début de l'actuelle saison touristique, les sites touristiques et archéologiques de la région du Tassili N'Ajjer, a-t-on appris hier auprès de la direction de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat (DATTA). Ce flux de touristes augure d'une reprise du tourisme saharien, a indiqué le responsable de la DATTA, en précisant que ces touristes sont constitués de 600 étrangers et 1

480 nationaux venus de différentes wilayas du pays, dont quelque 800 sont venus dans le cadre de la manifestation «Algérie, hôte de son désert» qu'a abritée dernièrement la perle du Tassili, Djanet. Cette affluence touristique, coïncidant avec les fêtes de fin d'année, a permis d'impulser les activités des agences de tourisme et de voyages de la région, en plus de booster les activités commerciales, notamment celles liées à l'écoulement des produits de

l'artisanat, a expliqué Samir Phillipon. Selon le même responsable, la DATTA s'emploie à la mise en œuvre de la stratégie du ministère de tutelle visant la promotion du tourisme saharien, la dynamisation du tourisme intérieur, en plus de l'encouragement de l'investissement touristique, notamment dans ces régions à fort potentiel touristique. Ces efforts de promotion du tourisme ont été notamment couronnés par une réduction, en coordination avec Air-Algérie, de

50% des prix du voyage par voie aérienne vers ces destinations touristiques sahariennes, ainsi que par l'accélération de l'établissement des visas, a ajouté M. Phillipon. La DATTA d'Ilizi entend s'orienter vers la promotion d'autres segments touristiques, à l'instar du développement des sports de tourisme et du thermalisme dans cette wilaya aux sites touristiques nombreux et divers.

Safir G.

Pour consolider sa position à l'horizon 2030

Naftal affiche ses ambitions

■ La Société nationale de commercialisation et de distribution des produits pétroliers (Naftal) a dévoilé les grandes lignes de son plan de développement qui s'étend jusqu'à 2030 et destiné à consolider sa position sur le marché national et à se hisser au rang des grandes entreprises de distribution des produits pétroliers.

Par Salem K.

Présenté lors d'une rencontre qui a vu la présence de son P-DG, Hocine Rizou, et de celui de sa société-mère Sonatrach, Amine Mazouzi, cet ambitieux plan prévoit surtout de réaliser une autonomie nationale de stockage en carburants de 30 jours, soit un volume de 2,1 millions m³ à l'horizon 2020, contre 10 jours d'autonomie pour un volume de 0,7 million m³ actuellement, soit le triple de ses capacités actuelles. Pour concrétiser cet objectif, neuf projets de centres de stockage sont en cours de réalisation et devraient, une fois réceptionnés, assurer une augmentation de 415 000 m³ des capacités nationales de stockage, soit une hausse de 50% des capacités actuelles, selon des données présentées lors de la rencontre par le directeur de planification, de stratégie et d'économie de cette entreprise, Mohamed Benchoubane. Ces projets sont situés à Alger, Khroub (Constantine), Béjaïa, Souk Ahras, Annaba, Sidi Bel-Abbès, Adrar, Tindouf et Tamanrasset. De même, une dizaine de projets similaires devraient être lancés courant 2017 avec un apport supplémentaire de 1,5 million de m³, et une autonomie de stockage de 22 jours, a indiqué M. Benchoubane. Dans un souci de sécuriser l'approvisionnement du marché national en carburant, améliorer le système de distribution, parfaire les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE) et réduire le recours au transport par route, plusieurs projets de transport de carburant par canalisation ont été lancés par Naftal. Il s'agit notamment



d'un projet de dédoublement de la canalisation Skikda-Khroub sur un linéaire de 105 km et de la canalisation Khroub-El Eulma (103 km). Parallèlement, trois autres projets de canalisations, à savoir El Eulma-Bordj Bou Arréridj, Bordj Bou Arréridj-Bouira et Bouira-Alger, devraient être lancés avant fin 2017 et totalisant 345 km. Dans la même optique, six projets de canalisations ont été inscrits dans le cadre du nouveau schéma de raffinage arrêté par Sonatrach et qui seront réceptionnés en 2020 au plus tard, selon les mêmes projections. Il s'agit des liaisons Tiaret-Chlef (150 km), Tiaret-Boughezoul (165 km), Tiaret-Saïda (120 km), raffinerie de Tiaret-dépôt de Tiaret (40 km), Saïda-Sidi Bel-Abbès (110 km) et Khroub-Batna (105 km).

Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de distribution des carburants dans les grandes villes, 136 méga stations-service seront réalisées à l'horizon 2030 dans la périphérie des agglomérations, les voies express et rocares, en plus de 52 stations-service au niveau des autres axes routiers. Sur le même chapitre, 14 aires de service devraient être réalisées dans les trois prochaines années et qui s'ajouteront aux 28 existantes

Grand intérêt pour le développement des carburants propres

Concernant le développement du GPL carburant (Sirghaz), il est prévu la réalisation de 1 000 points de vente au niveau des stations services qui

s'ajouteront aux 610 existants, soit une couverture de 72% du parc de stations-service de l'entreprise. Naftal projette aussi de construire 31 centres de conversion GPL/C en plus de 30 autres centres existants devant ainsi permettre la conversion par Naftal de 26 500 véhicules par an dès 2017.

La mise en œuvre de toutes ces opérations nécessitera un financement de l'ordre de 564 milliards de dinars (mds DA), dont 203 mds DA pour le développement du réseau des stations-service, 152 mds DA pour l'augmentation des capacités de stockage et 102 mds DA pour la réalisation et la rénovation des canalisations.

En outre, la réhabilitation et la modernisation des unités d'embouteillage et d'emballage GPL

devraient bénéficier d'une dotation de 15 mds DA. Sur l'enveloppe globale de 564 milliards DA, Naftal compte contracter un emprunt à long terme d'un montant de 283,2 mds DA pour le financement des projets stratégiques inscrits dans ce programme, soit plus de 50% du montant total.

Quant aux fonds propres de l'entreprise, ils devraient assurer l'autofinancement de ceux inscrits pour la période 2017-2021, a fait savoir le même responsable. Intervenant lors de la rencontre, le PDG de Naftal a mis l'accent sur la valorisation des ressources humaines et qui constitue, selon lui, «le cœur» de la nouvelle stratégie de l'entreprise. Interrogé sur les effets financiers attendus suite aux nouvelles augmentations des prix des carburants (essences et gasoil),

M. Rizou a expliqué qu'il s'agit, dans une large mesure, de rentrées fiscales destinées au Trésor public, alors que Naftal bénéficiera de 600 millions de DA supplémentaires. A une question sur les ventes de GPL/C en 2016, il a relevé une hausse de 20% par rapport à l'année 2015 avec des performances allant jusqu'à 40% dans certaines régions.

A l'horizon 2030, environ 30% du parc automobile national devrait rouler en GPL/C a-t-il prédit. De son côté, le patron de Sonatrach a affirmé son soutien pour la mise en œuvre du plan de développement de Naftal 2017/2030.

Il a, au passage, rappelé que le chiffre d'affaires du groupe pour 2016 s'élevait à quelque 27,5 milliards de dollars.

S. K./APS

Pétrole

Le Brent à plus de 58 dollars à Londres

Les prix du pétrole ont entamé l'année 2017 en nette hausse hier en cours d'échanges européens, atteignant leurs plus hauts depuis un an et demi, alors que les marchés attendent l'application de l'accord de limitation de la production de l'Opep. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars a progressé de 1,27 dollar à 58,09 dollars sur

l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres. Lors d'une séance du matin, il a même atteint 58,37 dollars. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de février a grimpé de 1,25 dollar à 54,97 dollars. «La foi des marchés dans l'accord de réduction de la production, qui devrait

être appliqué par les producteurs de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et d'autres pays non-membres, suffit à déplacer des montagnes», ont estimé des analystes. «L'année 2017 démarre sur les chapeaux de roue, mais devrait finir bien plus modestement, car la production de pétrole de schiste américain devrait augmen-

ter», ont prévenu d'autres analystes. La production américaine de pétrole de schiste, plus coûteuse que celle de barils traditionnels, nécessite des prix élevés pour être rentable, et avait fortement ralenti avec la chute des cours depuis l'été 2014, mais devrait donc reprendre en 2017 si l'accord des autres pays producteurs est appliqué. **Safia T./agences**

Iran

29 compagnies internationales en lice pour des projets pétroliers et gaziers

L'Iran a qualifié 29 compagnies européennes et asiatiques pour participer à une série d'appels d'offres que compte lancer prochainement le ministère iranien du Pétrole pour le développement des champs pétroliers et gaziers du pays, ont rapporté hier les médias iraniens. Parmi ces sociétés figurent l'anglo-néerlandais Shell, le néerlandais

Shlumberger, le groupe français Total, l'Italien Eni, les russes Gazprom et Lukoil, les chinois CNPC et Sinopec international, les japonais Japan Petroleum Exploration et Mitsubishi, ainsi que les sud-coréens Korea Gas Corporation et Posco Daewoo et le malaisien Petronas. La levée des sanctions internationales depuis l'entrée en vigueur de l'accord nucléaire avec l'Occident le

15 janvier 2016 a permis à l'Iran de reprendre contact avec les compagnies internationales qui avaient quitté le pays à cause de la crise nucléaire. D'ores et déjà, des protocoles d'accord ont été signés avec plusieurs compagnies internationales. Total a conclu début novembre à Téhéran un accord de 4,8 mil-

liards de dollars pour l'exploitation du grand champ gazier Pars-Sud, situé dans le Golfe, devenant la première grande compagnie occidentale du secteur pétrolier et gazier à revenir en Iran. Début décembre, trois protocoles d'accord ont été conclus avec Shell pour explorer les possibilités de production des champs pétroliers d'Azadegan-

Sud, de Yadavaran, et du champ gazier Kish (sud). Gazprom a quant à lui signé le 13 décembre deux protocoles d'accord en vue de développer les champs pétroliers iraniens de Cheshmekosh et Changouleh (Ouest). Au total, l'étude de prospection de sept champs a été confiée à des sociétés russes.

R.E.

Souk-Ahras

Plus de 70 projets d'investissement validés depuis fin 2015

■ Soixante-quatorze projets d'investissement dans divers secteurs d'activités ont été validés dans la wilaya de Souk-Ahras depuis fin novembre 2015, a indiqué le directeur de l'Industrie, Lazhar Marahboune.



PH. > D. R.

Par Hatem D.

Il s'agit notamment de 25 projets d'investissement dans le domaine industriel, de dix dans le secteur de l'agriculture, de neuf dans le commerce et de huit projets dans le tourisme, a détaillé le même responsable. Ces projets d'investissement, à réaliser sur une surface globale de 275 hectares, permettront la création de 1 688 postes de travail permanents, a ajouté M. Marahboune, précisant que ces

projets seront implantés dans les zones d'activités des communes de Bir Bouhouche, Sidi Fradj et Oued Kbarit et dans les assiettes foncières relevant du domaine privé de l'Etat, situées au chef-lieu de la wilaya et à M'daourouch. La même source a également fait part de la validation fin décembre 2016 de neuf projets d'investissement pour la réalisation d'un hôtel de 3 étoiles, une chambre froide, une station-service, une unité de fabrication de plâtre, une autre pour la réalisation de

forages, entre autres. Parmi les projets phares validés depuis le début de l'application de l'article 48 de la loi de finances complémentaire 2015, figurent l'usine de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques et de cosmétique prévue dans la commune de Bir Bouhouche sur une surface de 11 000 ha, une unité de production des conduites d'eau et de gaz et une unité de fabrication de câbles électriques et téléphoniques prévues également dans la région de Bir

Bouhouche, a précisé le même responsable. Faisant part d'une amélioration « palpable » dans les délais de traitement des dossiers d'investissement déposés auprès des services de la wilaya avec une durée de deux semaines, le même responsable a rappelé la création, récemment, dans cette région frontalière de trois zones d'activités s'étendant sur une surface de 92 ha dans les communes de Sidi Fradj, Oued Kbarit et Bir Bouhouche. Ces nouveaux espaces devant per-

mettre un décollage certain pour l'investissement local feront l'objet « prochainement » de travaux de mise à niveau pour offrir toutes les conditions nécessaires pour un investissement réussi, a ajouté M. Marahboune. Dans ce contexte, le même responsable a annoncé la validation fin 2016 du projet de réalisation, à M'daourouch, d'un parc industriel sur 219 ha dont les travaux d'aménagement seront lancés « incessamment ».

H. D./APS

Constantine

Hausse sensible de la surface agricole réservée aux céréales

La surface agricole réservée aux céréales dans la wilaya de Constantine a connu, cette année, une hausse sensible passant de 69 900 hectares au titre de la campagne agricole précédente à 80 000 hectares recensés pour la saison en cours (2016-2017), a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA). Ce résultat est jugé « important », a précisé à l'APS une responsable au service de l'organisation de la production et d'appui technique à la DSA, précisant que des milliers d'hectares en jachère ont été transférés au bénéfice de cette filière agricole de base. Le secteur

agricole dans la wilaya de Constantine prévoit, pour cette année, la résorption de plus de 12 000 hectares de terres en jachère qui seront affectées pour les grandes cultures à l'instar des légumes secs, la production maraîchère et les céréales, selon la même source. Cette décision intervient dans le cadre des instructions et orientations du ministère de tutelle visant le développement et la promotion des filières agricoles stratégiques, a-t-on soutenu. La campagne labours-semailles, lancée à travers les communes de la wilaya le 15 octobre dernier, a touché 93% des terres à emblaver et se pour-

suit actuellement dans de bonnes conditions, a-t-on souligné, faisant savoir que 74 700 hectares parmi la surface globale ont été jusqu'à présent emblavés. Cette campagne, pour laquelle tous les moyens nécessaires ont été mobilisés, consacre la part du lion pour la culture du blé dur avec une superficie de 51 000 hectares, on fait observer les services de la DSA. Le blé tendre est ciblé à travers 22 490 hectares, alors que des superficies de 5 565 et 945 hectares ont été réservées respectivement pour les cultures de l'orge et de l'avoine. Concernant l'approvisionnement des céréaliculteurs en engrais, l'opé-

ration est confiée à la coopérative des céréales et légumes secs (CCLS), où 120 076 quintaux sont disponibles dans la wilaya dont 82 883 quintaux d'engrais de fond et 37 193 engrais de couverture, a-t-on indiqué, notant qu'une quantité globale de 110 167 de quintaux a été déjà distribuée aux agriculteurs. Pas moins de 142 000 quintaux de semences sont également disponibles dans la wilaya, au titre de la campagne labours-semailles 2016-2017 dont 96 000 quintaux ont été attribués aux fellahs, selon les dernières statistiques établies par les services de la direction locale du secteur. Lydia O.

Naâma

300 logements sociaux locatifs à livrer au 1^{er} trimestre 2017

Une tranche de 300 logements sociaux locatifs (LSL) sera livrée dans le courant du premier trimestre de 2017 dans la wilaya de Naâma, a-t-on appris auprès de la direction locale du logement. Un programme de 1 100 unités de même type est en chantier actuellement dans la commune de Naâma, dont une tranche de

870 logements, localisés à l'ouest de la commune, accuse un retard d'exécution en raison de la résiliation du marché avec l'entreprise privée de réalisation, contraignant à confier le projet à une autre entreprise, a-t-on indiqué. Une tranche de 1 800 logements ruraux aidés, dans le cadre de lotissements au niveau de la commune de Naâma,

accuse, elle aussi, un retard dans la réalisation engendré par les bénéficiaires tardant à lancer leurs travaux, a relevé la même source. Selon la Direction du logement, le comité de daïra, chargé de l'attribution des aides rurales, a procédé à l'envoi de mises en demeure aux retardataires, avant leur remplacement par d'autres bénéficiaires. Un

programme de 4 000 logements ruraux est en cours de réalisation dans la commune de Naâma, à un taux d'avancement oscillant entre 85 et 100%, parallèlement à l'engagement de travaux d'aménagement extérieur et de raccordement voiries et réseaux divers (VRD), a-t-on fait savoir. La Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la

construction (DUAC) a entamé les démarches afférentes à la conclusion de marchés avec les entreprises pour la réalisation des VRD au niveau du lotissement de 360 lots de terrain destinés à l'auto-construction dans la commune de Naâma, devant être attribués prochainement à leurs bénéficiaires.

S. O.

Tunisie

Réouverture des candidatures pour l'Instance d'accès à l'information

■ Réunie lundi après-midi, la commission électorale au sein de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a décidé la réouverture des candidatures pour toutes les catégories professionnelles de l'Instance d'accès à l'information.



Ph. DR

national de la statistique (CNS) et deux candidatures uniquement de l'Instance nationale de protection des données à caractère personnel (INPDP). La commission est tenue de soumettre trois candidatures dans chacune des catégories requises pour la composition de l'instance d'accès à l'information. Par ailleurs, il a été également convenu, lors de cette réunion, de permettre aux candidats ayant présenté des dossiers incomplets, au premier délai, d'y inclure les documents manquants. Le député Habib Khedher a relevé l'importance de mentionner que la réouverture des candidatures n'aura aucun impact sur les dossiers acceptés. Le président de la commission parlementaire électorale, Badreddine Abdelkefi, a proposé l'organisation d'une rencontre avec la société civile et les experts pour débattre de ladite instance et de son avenir, soulignant l'importance de l'appui de la société civile et des médias afin d'inciter un grand nombre de candidats potentiels à se présenter, eu égard au rôle de l'instance dans la lutte anticorruption.

L'Instance d'accès à l'information est composée d'un juge administratif au rang de président, un juge judiciaire au rang de vice-président, un membre du Conseil national de la statistique, un professeur universitaire spécialisé dans les TICs, un avocat et un journaliste. Les candidats à l'instance doivent avoir au moins 10 ans d'ancienneté au moment du dépôt de leur candidature. Sont également inclus dans la composition de l'instance, un représentant de l'Instance nationale de protection des données personnelles (INPDP) et un représentant des associations actives concernées par le droit d'accès à l'information.

H. T./Agences

Par Halim T.

Le 20 janvier 2017 est le dernier délai de dépôt des candidatures. Cette décision intervient en

raison du nombre insuffisant de dossiers de candidature déposés dans certaines spécialités après expiration du premier délai (20 décembre 2016). En effet, aucun candidat ne s'est présenté

dans la catégorie «professeur universitaire spécialisé en technologies de l'information», un seul candidat a postulé pour la catégorie «magistrat administratif», un candidat du Conseil

Selon le Premier ministre sahraoui

Le régime marocain responsable de la tension à Gargarate

Le Premier ministre sahraoui, Abdelkader Taleb Omar, a imputé au régime marocain la responsabilité de la tension que connaît la région de Gargarate, au sud du Sahara occidental, affirmant que le Front Polisario a décidé l'envoi de troupes pour mettre un terme aux tentatives du Maroc d'empiéter sur la bande frontalière avec la Mauritanie. Dans un entretien à l'agence d'information mauritanienne «Alakhbar», M. Taleb Omar a imputé au régime marocain la responsabilité de la tension qui règne à Gargarate suite à la violation de l'accord du cessez-le-feu conclu avec le Sahara occidental sous l'égide de l'ONU, précisant que «le Polisario a envoyé ses forces dans la région après avoir saisi la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), qui n'a pu empêcher les nouvelles manœuvres

du régime marocain visant à changer les choses en exerçant des pressions et en imposant le fait accompli dans la ville de Lagouira». «Cette crise a commencé quand le régime marocain a empiété sur la bande frontalière avec la Mauritanie en asphaltant une route s'étendant jusqu'à la frontière mauritanienne», a indiqué le Premier ministre sahraoui, ajoutant que le régime marocain «avait l'intention d'installer des fils barbelés pour isoler cette région jusqu'aux côtes atlantiques». En réponse à une question sur les propos du Secrétaire général du parti marocain l'Istiqlal qui avait déclaré que «la Mauritanie était une terre marocaine», M. Taleb Omar a estimé que «ces propos ne peuvent être dissociés des développements de la situation à Gargarate», «de même qu'ils ne peuvent être dissociés de la politique de l'usage de la force, de la violence verbale et

du chantage, ce qui a conduit le gouvernement sahraoui à dénoncer et refuser la politique expansionniste du régime marocain». Par ailleurs, le Premier ministre sahraoui a mis l'accent sur «les efforts de l'Armée sahraouie et les forces de sécurité pour faire face aux réseaux du crime organisé et du terrorisme et le trafic de drogue en provenance du Maroc avec la complicité des officiers en poste sur la bande frontalière», soulignant que plusieurs groupes ont été mis hors d'état de nuire et des grandes quantités saisies. Le Premier ministre sahraoui a exprimé le vœu de voir l'élection d'un nouveau secrétaire général de l'ONU conduire à «un changement de la situation qui ne peut rester en l'état», estimant que «le statu quo nourrit les tensions et ne sert pas la paix». «Le Maroc a besoin de messages forts», a-t-il conclu.

T. B./APS

Mauritanie

Signes d'espoir pour l'économie

La Mauritanie a connu une croissance en dents de scie ces dernières années. Mais le redressement des cours du fer pourrait provoquer une sortie de crise. L'économie mauritanienne, victime de la chute des cours du minerai de fer en 2014, va-t-elle sortir de l'ornière ? Avec l'arrivée au pouvoir de Donald Trump aux Etats-Unis, les cours pourraient remonter. Le programme du futur président comporte en effet des investisse-

ments colossaux dans les routes, ponts et autres ports, qui nécessiteront beaucoup d'acier, et donc de fer. Il était temps. Bien que le président, Mohamed Ould Abdel Aziz, l'estime jugulée, la crise continue à se diffuser dans l'économie et dans les foyers mauritaniens, dont près de la moitié se trouvent dans une situation de très grande pauvreté, notamment dans les territoires situés aux frontières. Le ministre de

l'Economie et des Finances, Moustapha Ould Diya, vient de présenter un projet de budget 2017 en hausse de 2,3% par rapport à celui de 2016. Il vise 5% de croissance en 2016, une inflation contenue à 2%, un déficit budgétaire de 0,4% et des réserves en devises couvrant six mois d'importations. Pour achever ce programme économique, le gouvernement devra régler plusieurs problèmes. Le premier est celui des impayés publics,

qui perturbent la vie économique. Le deuxième concerne les sociétés d'Etat en déficit. L'opposition et le Fonds monétaire international s'inquiètent du niveau très élevé de la dette publique mauritanienne. Elle atteint 93% du produit intérieur brut, un niveau inhabituel en Afrique. Mais l'espoir vient aussi de la Chine, qui sort de la crise et pourrait doper les cours des matières premières.

Agences

Libye Un vice-Premier ministre du gouvernement d'union démissionne

L'UN DES vice-premiers ministres du gouvernement libyen d'union nationale (GNA), Moussa al-Kouni, a annoncé sa démission, reconnaissant avoir «échoué» dans sa mission. Moussa al-Kouni est l'un des trois vice-Premiers ministres désignés du GNA, qui s'est installé à Tripoli le 30 mars 2016 pour rétablir l'ordre dans ce pays, livré à l'anarchie depuis 2011. «Je démissionne parce que j'ai échoué dans ma mission», a déclaré M. al-Kouni lors d'une conférence de presse. «Nous (les membres du GNA) sommes responsables puisque nous avons accepté cette mission», a-t-il dit. «Nous endossons la responsabilité de tout ce qui s'est passé au cours de l'année précédente : les drames, les violences, les meurtres, les viols, la dilapidation des deniers publics... quelle que soit l'ampleur des crimes, nous sommes responsables», a-t-il indiqué. Dirigé par Fayez al-Sarraj, le GNA devait remplacer les deux «gouvernements» qui se disputaient le pouvoir en Libye depuis près de deux ans, l'un basé dans l'Est et l'autre à Tripoli. M. Sarraj n'a pu, jusqu'à ce jour, obtenir la confiance du Parlement libyen siégeant à Tobrouk (est) alors que les forces progouvernementales liées au GNA ont réussi début décembre à libérer la ville de Syrte, ancien fief libyen de l'organisation terroriste autoproclamée Etat islamique (EI, Daech).

R. M.

Attentat de Berlin

Vers une réforme des services de sécurité

■ Le ministre allemand de l'Intérieur, Thomas de Maizière, a dévoilé hier les grandes lignes d'une réforme qu'il souhaite des services de sécurité dont les défaillances actuelles ont été mises à jour notamment avec l'attentat sur un marché de Noël le 19 décembre.

Dans une tribune dans le quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, le ministre conservateur insiste sur la nécessité de renforcer les pouvoirs de l'État fédéral en matière de renseignements intérieurs et d'accélérer les renvois de migrants déboutés de leurs demandes d'asile.

Il propose en outre de renforcer les compétences jusqu'ici limitées de la police fédérale et de mettre sur pied un centre de



crise qui chapeauterait l'ensemble des services concernés par les questions liées aux migrants et l'antiterrorisme.

«L'État fédéral n'est pas compétent pour des catastrophes d'ampleur nationale comme l'attentat du 19 décembre qui a fait

12 morts», écrit M. de Maizière. «Les compétences en matière de lutte contre le terrorisme international sont éclatées», a-t-il regretté.

«Nous avons besoin de règles homogènes et d'une meilleure coordination», a-t-il souligné, notamment pour la surveillance des individus classés «dangereux».

L'attentat au camion-bélier sur un marché de Noël très fréquenté de Berlin a mis à jour des failles du système fédéral allemand. En Allemagne, depuis la fin de l'époque nazie, les compétences en matière de police ou de surveillance sont partagées

entre les 16 États régionaux et l'État fédéral.

Or l'auteur présumé de l'attentat, Anis Amri, qui avait fait allégeance à l'État islamique (EI), est parvenu à passer entre les mailles du filet malgré la surveillance dont il avait fait l'objet en profitant notamment de l'éclatement des responsabilités. Il est parvenu ensuite à s'enfuir au nez et à la barbe des polices allemandes.

La police avait cessé de s'intéresser à ses activités en septembre faute d'éléments suffisants concernant un éventuel projet d'attentat et bien qu'il fut classé comme individu potentiel-

lement dangereux depuis des mois.

Par ailleurs, le suspect, Anis Amri, un Tunisien de 24 ans débouté de sa demande d'asile, aurait dû être renvoyé dans son pays natal mais Tunis a longtemps tardé à fournir les documents nécessaires.

Par conséquent, Thomas de Maizière souhaite la mise en place de centres de rétention près d'aéroports où seront placés les personnes en voie d'expulsion pendant les semaines ou les jours précédents leur renvoi.



Points chauds

Transgression

Par Fouzia Mahmoudi

Après des années passées à dénigrer et à s'opposer à Barack Obama de toutes les façons possibles, Donald Trump, aussi improbable que cela ait pu paraître il y a encore peu, s'apprête à prendre sa place à la Maison-Blanche, après avoir été élu, à la surprise générale, face à son adversaire et favorite des sondages, la démocrate Hillary Clinton. La victoire du milliardaire était d'ailleurs si fantasmagorique il y a encore quelques mois que Barack Obama en faisait volontiers des plaisanteries sur les plateaux de télé. Des plaisanteries qui semblent incroyablement ironiques aujourd'hui. Mais surtout, l'on aura rarement vu une passation de pouvoir entre deux présidents qui se haïssent autant que Obama et Trump. Et si dans l'histoire récente le passage de George W. Bush à Obama s'est fait dans les règles de l'art et de la façon la plus courtoise qui soit, il n'en ait pas de même pour ce dernier et son successeur. En effet, après avoir mené une campagne brisant les règles traditionnelles de la politique, le président élu a plutôt décidé de faire fi des conventions liées à la passation des pouvoirs. «Trump est le premier président désigné de l'histoire à parler de politique étrangère pendant la transition», affirme sans détour Timothy Naftali, historien et ancien directeur de la Bibliothèque présidentielle Richard-Nixon. Au cours des dernières semaines, Donald Trump a affirmé que les États-Unis devaient relever et étendre leur arsenal nucléaire. Il a appelé la Maison-Blanche à exercer le veto américain au Conseil de sécurité de l'ONU pour bloquer le passage de la résolution condamnant la colonisation israélienne en territoire palestinien. Il a aussi pris à partie le gouvernement chinois, après que ce dernier ait mis la main sur un drone appartenant aux Américains. «Des situations comme celles-là où le président désigné s'exprime sur toutes sortes d'enjeux, on ne voit jamais ça», explique l'auteur et historien spécialisé en histoire présidentielle américaine, Michael Beschloss. De fait, la plupart des présidents désignés se réfugient habituellement derrière la formule «un président à la fois» lorsqu'on les questionne sur des événements d'actualité, entre les moments de leur élection et celui de leur prestation de serment. C'est ce qu'avait d'ailleurs fait Barack Obama peu après son élection en novembre 2008 alors que George W. Bush exerçait toujours la fonction. «Je vais me montrer très prudent pour que le monde reçoive le bon signal : je ne suis pas le président et je ne le serai pas avant le 20 janvier», avait-il répondu, pressé de questions en conférence de presse. Ses prédécesseurs avaient agi de la même façon. Mais fallait-il vraiment s'attendre à ce que Donald Trump agisse dans la voie de la tradition, lui qui a bâti sa carrière et son image justement sur le fait qu'il transgresse toujours les règles et les conventions à son avantage ? Reste à savoir si cela lui portera bonheur ou si ce n'est que le début d'un mandat marqué par les faux pas.

F. M.

Hong Kong

L'ex-chef de l'exécutif jugé pour corruption

L'ancien chef du gouvernement de Hong Kong, Donald Tsang, tombé en disgrâce pour avoir accepté des cadeaux de milliardaires, a plaidé non coupable hier à l'ouverture de son procès pour corruption devant la justice de l'ex-colonie britannique.

M. Tsang, 72 ans, chef de l'exécutif de 2005 à 2012, est le plus haut responsable hongkongais à être jugé pour corruption.

Cette affaire a secoué l'ancienne colonie britannique, place forte de la finance internationale fière de sa réputation de transparence et d'ouverture.

L'ancien dirigeant est arrivé à la Haute cour de Hong Kong accompagné de sa femme, et l'air sombre, il a plaidé non coupable de trois chefs de corruption et fautes. Chacun des trois chefs est passible de sept ans de prison.

Il lui est reproché de s'être abstenu de révéler son projet de location d'un luxueux appartement à Shenzhen, dans le sud de la Chine, propriété d'un gros investisseur d'un groupe de radiodiffusion qui cherchait à obtenir une licence de la part du gouvernement hongkongais.

Il est également mis en cause pour ne pas avoir rendu public le fait que l'architecte auquel il voulait faire décerner un titre honorifique avait également exercé ses



talents de décorateur d'intérieur dans l'appartement en question.

Il a déclaré dans le passé être «tout à fait certain» d'être exonéré par la justice. En 2012, il avait présenté ses excuses pour avoir accepté des cadeaux présumés sous la forme de croisières sur des yachts luxueux et des jets privés. La confiance des Hongkongais dans leur classe politique s'est érodée ces derniers temps à cause d'une série d'affaires de corruption qui ont alimenté les soupçons du public sur l'étroitesse des liens entre les autorités et le monde des affaires. Le dirigeant actuel du gouvernement hongkongais,

l'impopulaire Leung Chun-ying, fait lui-même face à des accusations de corruption, selon les médias, en raison d'un versement de 50 millions de dollars hongkongais (6,1 millions d'euros) de la part d'une entreprise australienne, avant son arrivée au pouvoir.

En 2014, Rafael Hui, qui avait été l'adjoint de Donald Tsang de 2005 à 2007, a écopé de sept ans et six mois de prison pour avoir reçu des pots-de-vin du milliardaire Thomas Kwok, magnat hongkongais de l'immobilier, lui-même condamné à cinq ans ferme.



À partir du 11 janvier au Bénin

1^{er} Festival international du court-métrage des écoles de cinéma

■ La première édition du Festival international du court-métrage des écoles de cinéma du Bénin se tiendra du 11 au 14 janvier à Cotonou.

Par Racim C.

Le Festival, placé sous le slogan : «L'audiovisuel à l'ère du numérique en Afrique», vise notamment à «dynamiser la production cinématographique au Bénin et en Afrique» et à «encourager les jeunes cinéastes africains», ont indiqué les organisateurs.

«L'objectif du festival est de promouvoir les court-métrages des écoles de cinéma et de les présenter au public béninois et africain. C'est aussi l'occasion d'offrir

une plate-forme de rencontre et d'échange aux jeunes cinéastes venant de différentes cultures et horizons», a indiqué Marcelin Zannou, fondateur de l'Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel (Isma).

Trois prix seront décernés par le Jury international du Festival. Il s'agit, notamment du «Prix du meilleur court-métrage de fiction», du «Prix du meilleur court-métrage documentaire» et enfin du «Prix du meilleur court-métrage d'animation».

Outre ces prix, d'autres distinctions, notamment le «Prix coup de cœur du jury», le «Prix



du public» et le «Grand prix Pascal-Abikanlou» (cinéaste

béninois, 1936-2009) seront également décernés, a ajouté

M. Zannou, cité par l'agence Chine-Nouvelle. R. C.

Royaume-Uni

Meilleures ventes de disque vinyle en 25 ans

Les ventes de disques vinyle au Royaume-Uni ont atteint en 2016 leur meilleur niveau depuis 25 ans, notamment grâce au succès des albums de David Bowie, a annoncé hier le BPI, qui représente l'industrie musicale britannique. Plus de 3,2 millions

de microsillons noirs ont été écoulés en 2016, ce qui représente le meilleur score depuis 1991 et une augmentation des ventes de 53% par rapport à 2015.

«Emmenée par les ventes de David Bowie, la demande de

vinyles a bondi à des niveaux pas vus depuis le début des années 90 et les fans ont également acheté en CD de la musique qu'ils ont découverte et savourée sur les services de streaming dans des proportions inégalées», s'est félicité Geoff Taylor, direc-

teur exécutif du BPI et des Brit Awards, les récompenses britanniques de la musique. David Bowie, décédé en janvier, a été l'artiste de l'année en matière de ventes de disques vinyle avec cinq albums qui se sont classés dans le Top 30 des ventes de

microsillons. Son ultime album, «Blackstar», a été le disque le plus vendu de l'année dans ce format. Il s'agit de la neuvième année consécutive de hausse des ventes alors que ce support semblait en voie de disparition en 2007 avec seulement 200 000 ventes, note l'organisme. Si les vinyles restent un produit de niche, ils représentent désormais près de 5% du marché des albums selon le BPI (British Phonographic Industry).

Au moins 30 titres se sont vendus à plus de 10 000 exemplaires chacun, contre seulement 10 titres en 2015.

R. C.

Littérature/France

Daniel Pennac, Elena Ferrante et Pierre Adrian pour la rentrée de janvier

Le début de l'année 2017 est marqué par de grands retours. Le 3 janvier, le personnage de Benjamin Malaussène revient sur les étagères des librairies. Parmi les auteurs sélectionnés par les maisons d'édition figurent aussi Mazarine Pingeot, Denis Grozdanovitch ou l'écrivaine turque Asli Erdogan. Cela faisait près de vingt ans que les millions de lecteurs de la saga Malaussène attendaient ce moment. Daniel Pennac va exaucer leurs vœux dès le 3 janvier avec «Le cas Malaussène 1, ils m'ont menti», publié aux éditions Gallimard. Un des plus attendus des 517 romans de la rentrée littéraire de janvier. Du côté étranger, les lecteurs de la mystérieuse auteure italienne Elena Ferrante se précipiteront (également le 3 janvier) sur «Celle qui fuit et celle qui reste», troisième volet de «L'amie prodigieuse», roman consacré meilleur livre de l'année 2016 par le magazine Lire.

La réapparition de Benjamin Malaussène (5 millions d'exemplaires vendus depuis la création du personnage en 1985) ou la suite des aventures des Napolitaines Lila et Elena résumant la tendance de cette rentrée d'hiver: le retour des valeurs sûres. Selon le recensement effectué par Livres Hebdo, 517 romans doivent paraître en janvier et février. Parmi eux, il y a 337 romans français dont 66 premiers romans et 180 romans étrangers.

Plusieurs poids lourds des lettres françaises sont dans les catalogues des maisons d'édition. Stock annonce ainsi «Le bureau des jardins et des étangs», un roman se situant au Japon autour de l'an Mille, signé Didier Decoin de l'académie Goncourt. JC Lattès publie de son côté «Danser au bord de l'abîme» de Grégoire Delacourt, auteur

notamment en 2012 du best-seller «La liste de mes envies». On retrouve chez Grasset Patrick Besson avec «Cap Kalafatis» mais aussi le subtil Denis Grozdanovitch, auteur de l'indispensable «Petit traité de désinvolture» qui revient avec «Le génie de la bêtise».

Titre énigmatique, hacker russe et fantaisie légendaire

Au Seuil, on retrouvera Michel Braudeau qui nous raconte dans «Place des Vosges» son expérience de jeune romancier à la fin des années 1960 mais aussi le Franco-Marocain Abdallah Taïa, auteur du courageux et bouleversant «Celui qui est digne d'être aimé» sur la vie d'un jeune Marocain homosexuel à Paris.

Mazarine Pingeot publie un nouveau roman, «Théa», chez Julliard, et Eric Chevillard déploie sa légendaire fantaisie dans «Ronce-Rose» (Minuit). Il faudra attendre le 5 février pour retrouver Christian Oster, prix Médicis en 1999, avec «La vie automatique» chez L'Olivier. Publié chez Buchet-Chastel, Nan Aouroussou a écrit le roman (noir et inquiétant) au titre le plus énigmatique : «Des coccinelles dans des noyaux de cerise». Alors que les Français entament une grande année électorale, Jérôme Leroy parle de renoncement dans «Un peu tard dans la saison» (La Table ronde), un roman de politique-fiction aussi sombre que passionnant. Chez Alma, Pierre Raufast qui avait enthousiasmé les lecteurs avec «La fractale des raviolis», devrait de nouveau les enchanter avec «La baleine thébaïde», un polar technologique hilarant où intervient un redoutable hacker russe. Parmi

les 66 primo romanciers, une dizaine de journalistes, dont Jacky Durand de Libé, se lancent mais aussi l'actrice Aure Atika ou, plus inattendu, Ludovic Robin qui travaille à l'entretien des rives du canal de Nantes à Brest et publie son premier roman, «Aller en paix», au Rouergue.

Une trentaine de textes d'Asli Erdogan rassemblés par Actes Sud

Des débutants repérés l'an dernier publient leur deuxième roman. C'est le cas de Frédéric Viguier qui publie «Aveu de faiblesse» chez Albin Michel ou Pierre Adrian avec «Des âmes simples» (Les Equateurs).

Dans les romans étrangers, c'est une Américaine décédée en 2004, Lucia Berlin, qui détone avec la publication de «Manuel à l'usage des femmes de ménage» (Grasset), un recueil de nouvelles, âpres et poignantes, qui place cette auteure, hélas quasi ignorée de son vivant, parmi les plus grands.

Stock publie un inédit d'Erich Maria Remarque, Cette terre promise où l'auteur d'«À l'Ouest rien de nouveau» raconte son exil aux États-Unis. Actes Sud a rassemblé dans «Même le silence n'est plus à toi», une trentaine de textes d'Asli Erdogan, l'écrivaine turque libérée de prison jeudi 29 décembre. Auteur du roman culte «Shantaram» (5 millions d'exemplaires vendus dans le monde), l'ex-prisonnier australien Gregory David Roberts propose la suite de cette histoire de violence et de rédemption dans «L'ombre de la montagne», un pavé de plus de 900 pages, chez Flammarion.

Ghani Y./L.F.

AGENDA CULTUREL

Galerie Seen Art (156 Lotissement El-Bina, Dély Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 7 janvier 2017 : Exposition «Alger, je te vois» de l'artiste Rachid Djemai.

Galerie des Ateliers Bouffée d'art (résidence Sahraoui, Ben Aknoun, Alger)

Jusqu'au 7 janvier 2017 : Exposition collective d'arts plastiques par les artistes Valentina Ghanem, Djazia Cherrih, Naïma Doudji, Djahida Houadef, Guita, Adane, Chegrane, Bourdine, Zerarti, Hioun, Belbahar, Zoulid, Dahel, Youcef Hafid et Djefal.

Galerie d'art Dar El-Kenz (Lot Bouchaoui 2, Numéro 325, Chéraga, Alger)

Jusqu'au 5 janvier 2017 : Exposition «Symphonie picturale» de l'artiste Souhila Bel Bahar.

Institut français d'Algérie

19 janvier : Joyce Jonathan, la dernière sensation de la musique française, sera en représentation en Algérie

Coup-franc direct

Contradiction !

Par Mahfoud M.

Le coach national, Leekens, a révélé, en fin de compte, les raisons qui l'ont amené à écarter Medjani et Feghouli, avouant qu'ils manquaient de rythme et ne pouvaient pas figurer dans le groupe pour ce rendez-vous où il avait besoin d'éléments prêts à cent pour cent. Le sélectionneur des Verts a un argument en béton quand on sait que ces deux joueurs ne jouent pas régulièrement avec leurs clubs respectifs, mais il faut aussi qu'il applique cela avec tout le monde et qu'il ne se limite pas à un ou deux éléments. Il faut savoir que depuis quelque temps, il existe un cas particulier, qui n'est autre que le gardien Mbolhi, régulièrement convoqué en EN et qui, en plus, est tout le temps aligné en titulaire. Cette fois-ci encore, il est considéré comme le portier numéro un de la sélection et devrait être dans les bois pour cette CAN. Bien sûr, Leekens a tenté de justifier cela par le fait que le poste de gardien de but était spécifique et qu'il ne pouvait pas se passer de ses services, mais que cela ne pouvait plus continuer de la sorte et que ce dernier devrait mettre un terme à cette situation en optant pour un club qui lui permette de jouer en titulaire. Cela est-il suffisant pour rassurer et dire qu'il n'y aura pas de passe droit à l'avenir ? Seul l'avenir nous le dira.

M. M.

USM Alger

Haddad ne lâche pas Sayoud

LE PRÉSIDENT de l'USM Alger, championne d'Algérie en titre, Rebouh Haddad, a indiqué qu'il refusait de céder son meneur de jeu Amir Sayoud, convoité par quelques clubs de l'élite, affirmant que le joueur ira «au terme de son contrat», devant prendre fin en juin 2020. «Sayoud n'ira nulle part. Il a un contrat de quatre ans avec nous et il va l'honorer jusqu'au bout», a déclaré Haddad à la presse, lundi soir, en marge de la signature par son club d'un contrat avec un nouvel équipementier. Engagé l'été passé par l'USMA qui a racheté son bail du DRB Tadjenanet (Ligue 1, Algérie), Sayoud n'a pas réussi jusque-là à reproduire ses mêmes prestations individuelles de l'exercice dernier et qui ont fait de lui l'un des meilleurs joueurs du cham-

pionnat, selon les observateurs. Pis, le joueur de 25 ans n'arrive toujours pas à s'imposer comme titulaire dans l'échiquier des Rouge et Noir, ce qui a motivé certaines formations, à l'image du CR Belouizdad et de la JS Kabylie, à souhaiter le recruter à l'occasion de l'actuel mercato d'hiver. Par ailleurs, le premier responsable de l'USMA, dont l'équipe a terminé à la troisième place la phase aller du championnat, s'est dit «optimiste» quant aux capacités de ses joueurs de «revenir en force» lors de la deuxième partie de la saison. Il a en outre informé qu'il était en contacts avec «deux joueurs» en vue de renforcer son effectif au cours de ce mercato hivernal, après avoir déjà engagé le milieu de terrain Franco-Algérien, Fawzi Bourenane.

Ligue 1 (J16)

La reprise se fera le 20 janvier

LA REPRISE du Championnat de Ligue 1 – actuellement en trêve hivernale –, initialement prévue le 13 janvier prochain, est décalée d'une semaine et aura lieu le 20, a annoncé la Ligue de football professionnel (LFP). La raison de ce changement réside dans la composante des sélections A et Militaire, engagées respectivement dans la CAN 2017 et les Championnats du monde militaires. Plusieurs joueurs issus du Championnat figurent en effet dans ces sélections, privant ainsi leurs clubs respectifs de leurs services en ce début d'année. «En raison de la convocation de

plusieurs joueurs internationaux locaux pour l'équipe nationale «A» qui participe à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Gabon 2017 et l'équipe nationale militaire qui prend part aux Championnats du monde militaire Oman 2017 et dans le but de réduire les matchs à reporter, la LFP, conformément aux règlements, fixe le début de la phase retour du championnat Ligue 1 Mobilis à la date du 20 janvier 2017», détaille le communiqué de la LFP. «Les programmes des premières journées des championnats seront publiés prochainement», conclut l'instance qui chapeaute le football d'élite.

Basket-ball / Super-Division «A» et «B»

Le programme des matchs en retard dévoilé

LA FÉDÉRATION algérienne de basket-ball (FABB) a dévoilé lundi le programme des matchs en retard concernant les championnats d'Algérie de Super-Division «A» et «B»-messieurs, qui se dérouleront durant le mois de janvier courant. Pour la Super-Division «A», Poule 1, le GS Pétroliers disputera son dernier match en retard face au NA Hussein-Dey le 21 janvier. Les Pétroliers avaient raté les six premières journées de championnat à cause de leur participation au

championnat arabe des clubs et au championnat d'Afrique des clubs champions. Dans la Poule 2, les matchs mettant aux prises le CSMBB Ouargla au NB Staouéli et l'US Sétif à l'USM Bida, ont été programmés les 20 et 21 janvier, alors que la rencontre opposant le CRB Dar El-Beida au NB Staouéli se déroulera le 24 janvier. Concernant le calendrier de la Super-Division «B», le match entre l'US Biskra et le MOO Ouargla a aussi été programmé le 21 janvier à Biskra.

Equipe nationale Les Verts entament la préparation

■ La sélection nationale de football a débuté officiellement la préparation pour la CAN 2017 du Gabon avant-hier après-midi au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa.



La sélection nationale a débuté les choses sérieuses

Par Mahfoud M.

Les Verts ont débuté donc les choses sérieuses avec cette première séance qui était quelque peu légère, en l'absence de quelques cadres qui devaient arriver hier. 19 étaient joueurs présents à cette première journée sur les 23 convoqués pour ce stage. Un entraînement a eu lieu à 17h, avec la participation de Madjid Bougherra (nouveau membre du staff), qui a couru avec une partie des sélectionnés. Avant les exercices en plein air, les joueurs s'étaient échauffés en salle.

Les quatre joueurs man-

quants, à savoir Islam Slimani, Riyad Mahrez, Yacine Brahimi et Adlène Guediouara, devaient arriver hier pour entamer la préparation avec le groupe. Il faut savoir que ce stage revêt une importance cruciale étant donné qu'il vient à quelques jours du début de la CAN 2017 et avant la double confrontation amicale face à la Mauritanie les 7 et 10 janvier prochains qui permettront au staff technique national d'avoir sa propre idée sur le groupe et sur les joueurs qu'il devrait utiliser avec le début du tournoi africain. Le coach national, Leekens, a sa petite idée sur les joueurs qu'il va utiliser, mais souhaite quand même connaître la forme de tout

un chacun pour ne se tromper sur le compte de personne, d'autant plus qu'il sait qu'il jouera certainement sa tête dans cette compétition sur laquelle la FAF et son président, Mohamed Raouraoua, misent beaucoup après avoir perdu toute chance de se qualifier à la phase finale du Mondial 2018 de Russie. A rappeler que Leekens a demandé à jouer le deuxième match amical face aux Mauritanais à huis clos pour travailler dans de bonnes conditions, surtout qu'il envisage de mettre en place la tactique qu'il devra appliquer au début de la CAN.

M. M.

West Ham

Le club exige 12 millions d'euros pour céder Feghouli

West Ham (Premier league anglaise de football) aurait exigé 12 millions d'euros pour céder le milieu international algérien Sofiane Feghouli, convoité notamment par l'AS Rome (Serie A/Italie) rapporte lundi le site spécialisé Forzaroma.info. Le joueur algérien avait rejoint les Hammers l'été dernier dans un transfert libre après la fin de son contrat qui le liait avec le FC Valence (Liga espagnole). Feghouli (27 ans) compte 8 apparitions depuis le début de la saison ce qui explique sa non-convocation pour la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 au Gabon (14 janvier-5 février)

avec l'équipe nationale. Le coach national, le Belge Georges Leekens, a expliqué lundi, au cours d'un point de presse à Alger, son choix de ne pas retenir Feghouli par le «manque de compétition». L'AS Rome, actuelle deuxième au classement de Serie A, va perdre l'Egyptien Mohamed Salah tout au long de la période de la CAN et verrait en Feghouli le joueur ayant le profil recherché pour le remplacer. Outre la formation romaine, l'Olympique Marseille (Ligue 1/France) serait également intéressé par les services de Feghouli.

...Il a été expulsé pour sa première titularisation de la saison

L'international algérien, Sofiane Feghouli, a écopé du carton rouge le plus rapide cette saison en Premier League anglaise, après avoir été expulsé à la 14^e minute du match perdu par son équipe West Ham face à Manchester United (2-0) lundi soir, dans le cadre de la 19^e journée. Feghouli a signé pour la circonstance sa première titularisation en championnat six mois après son arrivée à West Ham, club qu'il a rejoint dans un transfert libre en provenance de Valence FC (Espagne).

ES Sétif

L'Aigle Noir débute son stage à Alicante

L'ES SÉTIF (ligue 1 professionnelle de football) se trouve depuis lundi dans la ville espagnole d'Alicante pour un stage de préparation de la phase retour avec une délégation de 32 membres dont 19 joueurs, apprend-on de la direction du club. Conduite par le directeur administratif, Rachid Djeroud, la délégation a quitté le matin la ville de Sétif pour ce stage de dix jours s'étalant du 2 au 12 janvier, selon la même source. La même

source a expliqué la présence de seulement 19 joueurs par la non-régularisation des documents administratifs du défenseur Mohamed Bouchar, de l'attaquant Abdelhakim Amokrane et du nouveau recrue Sofiane Bouteba ainsi que l'intention de libérer le 3^e gardien Omar Saâdoun ainsi que Hamza Boulemdais (attaquant), Farès Hachi (défenseur) et Issam Baouz (milieu de terrain). L'administration du club sétifien

a indiqué que l'attaquant du MO Béjaia, l'Algéro-Tchadien Morgan Betorangal, rejoindra l'ESS à Alicante après la résiliation de son contrat avec son ancien club. Durant son stage dirigé par son nouvel entraîneur Kheireddine Madhoui assisté par Malik Zorgane, l'ESS affrontera le 7 janvier en match amical Wolfsbourg un club allemand du Bundesliga et le 10 janvier un club ibérique de troisième division, conclut la même source.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Turquie

La police place en garde à vue l'épouse de l'auteur de l'attentat d'Istanbul

LA POLICE turque a annoncé mardi avoir placé en garde à vue l'épouse de l'auteur du dernier attentat d'Istanbul, qui est toujours en fuite deux jours après avoir tué 39 personnes dans une boîte de nuit de la métropole turque. Selon l'agence de presse turque IHA, le terroriste serait entré en Turquie depuis le Kirghizistan le 20 novembre dernier avec sa femme et ses deux enfants. Son épouse a été arrêtée dans la ville de Konya, en Anatolie (centre). Elle a déclaré à la police qu'elle avait appris l'attentat par la télévision et qu'elle n'avait aucune information sur les relations entre son mari et l'organisation terroriste autoproclamée «Etat

islamique» (Daech/EI). L'EI a revendiqué l'attaque contre la boîte de nuit Reina, située dans le centre-ville d'Istanbul, où le terroriste a ouvert le feu sur des centaines de personnes qui s'y étaient rassemblées pour fêter le Nouvel An. Selon le dernier bilan officiel, 39 personnes ont trouvé la mort dans l'attentat, dont 28 étrangers, et 69 autres ont été blessées. Lundi, le vice-Premier ministre turc, Numan Kurtulmus, a affirmé que la chasse à l'homme se poursuivait et que la police disposait de ses empreintes et de sa description. Au total 12 suspects ont été arrêtés à Istanbul pour leur implication présumée dans l'attentat, selon les médias locaux. R. I.

Du 4 au 14 janvier

3^e foire du miel à Tizi Ouzou

LA TROISIÈME foire du miel de Kabylie sera organisée du 4 au 14 janvier à la placette du musée de la ville de Tizi-Ouzou, a-t-on appris, mardi, de la Coopérative agricole polyvalente (CAPTO), organisatrice de cette manifestation. Cette manifestation agricole placée sous le slogan «pour la promotion des miels de montagne», est organisée en collaboration avec l'Association des apiculteurs professionnels du massif du Djurdjura (AAPMD), la direction locale des services agricoles (DSA), et les chambres d'agriculture et de l'artisanat et des métiers. Elle regroupera une trentaine d'apiculteurs, selon Salem Touati, chargé de communication de la CAPTO. Une vente directe des produits de la ruche sera effectuée à l'occasion de cette foire par les producteurs qui proposeront aux clients, qui pourront d'ailleurs les déguster, des miels «contrôlés au plan qualité organoleptique», ont indiqué les organisateurs, qui précisent que d'autres produits dont le pollen, la propolis, la cire et la gelée royale, ainsi

que des produits transformés dont du pain d'épices et des cosmétiques (savonnettes, crèmes, entre autres), seront aussi présents sur les étals. Cette manifestation, qui vise à renforcer la filière apicole dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a également pour objectifs de permettre aux apiculteurs de se rencontrer, d'écouler leurs marchandises et de lutter contre la concurrence déloyale des autres miels importés vu «l'absence d'un circuit fiable de distribution du miel», de créer une dynamique autour de cette filière ainsi qu'une synergie entre tous les intervenants du secteur, a indiqué M. Touati. La production de miel dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la saison 2016 est en hausse de 40% comparativement à l'année dernière grâce à une récolte de 4 910 quintaux de miel produite cette saison avec un rendement de 8,8 kilos de miel par ruche, contre une production de 2 900 qx réalisée durant la campagne écoulée, selon les chiffres communiqués dernièrement à l'APS par la direction locale de services agricoles, rappelle-t-on.

Littérature

Décès de John Berger, écrivain britannique, intellectuel marxiste

L'ÉCRIVAIN britannique John Berger, qui fit sensation en partageant avec les Black Panthers la dotation du Man Booker Prize qu'il reçut en 1972, est mort à l'âge de 90 ans près de Paris, a annoncé mardi son fils, le cinéaste Jacob Berger à des médias. Hospitalisé quelques jours avant pour une insuffisance rénale, l'écrivain britannique s'est éteint chez lui, à Antony (Hauts-de-Seine), entouré par les siens. Né à Londres en novembre 1926, M. Berger enseigne le dessin de 1948 à 1955, avant de devenir, à partir de 1952, un critique d'art reconnu, indique sa maison d'édition. Cet artiste prolifique, auteur

de nombreux livres et pièces de théâtre, mais aussi poète, peintre et scénariste, publie en 1958 son premier roman «Un Peintre de notre temps». En 1972, il est lauréat du Man Booker Prize, le plus prestigieux des prix littéraires de langue anglaise, pour son roman «G.», l'histoire du fils bâtard d'une aristocrate anglaise et d'un négociant italien. Il fait alors sensation en offrant la moitié de la dotation de ce prix au mouvement des Black Panthers, fidèle à ses convictions d'intellectuel engagé, pourfendeur du libéralisme et défenseur des «sous-classes». «C'était un ami du sous-commandant

Marcos, c'était un ami du peuple palestinien (...) qui avait une position politique extrêmement forte sans être un communiste borné et dogmatique», a souligné Jacob Berger. M. Berger, a poursuivi son fils, s'était d'ailleurs installé en France pour fuir l'Angleterre «extrêmement anti-communiste» des «années 50 et du début des années 60». Ecrivain «visionnaire», écrit le quotidien britannique «The Guardian», Berger avait «contribué à transformer la manière dont toute une génération regardait et percevait l'art».

Racim C.

de nationalité algérienne et un trafiquant d'armes de nationalité étrangère à bord d'un véhicule tout-terrain, en possession d'un pistolet mitrailleur de type kalachnikov, une quantité de munitions, 150 grammes de dynamite et des moyens de détonation». Par ailleurs, un détachement combiné, en coordination avec les éléments de la Gendarmerie nationale, «a appréhendé trois éléments de soutien aux groupes terroristes à Batna». «Ces résultats réussis réalisés sur le terrain par les unités de l'ANP, en coordination efficace avec les différentes forces de l'ordre, dans le cadre de la lutte antiterroriste, viennent renforcer davantage la ferme détermination à faire régner la sécurité et la sérénité à travers tout le pays», souligne la même source.

S. O./APS

Émeutes contre la loi de finances 2017 à Bejaia



Loumis

Djalou@hotmail.com

Laghouat

Deux dangereux terroristes éliminés

■ Deux dangereux terroristes ayant rejoint les groupes armés respectivement en 1995 et 1996, ont été éliminés lundi à Laghouat par un détachement combiné de l'Armée nationale populaire en coordination avec les services de la Sûreté nationale, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

Par Slim O.

«**D**ans le cadre de la lutte antiterroriste, et grâce à l'exploitation efficace de renseignements, un détachement combiné de l'ANP, en coordination avec les services de la Sûreté nationale, ont éliminé, lundi soir, à la cité Chettite à Laghouat deux dangereux terroristes», note la même source. «Il s'agit des criminels B.El-hadj Aissa alias Mokdad El-herdi et N.Mebarek dit Al-Ansari, qui avaient rallié les groupes terroristes respectivement en 1995 et 1996», précise le communiqué, ajoutant que cette opération a permis de récupérer «deux pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, cinq chargeurs garnis, un poste radio et une paire de jumelles». Dans le même contex-



te et lors d'une patrouille près de la bande frontalière algéro-marienne, un détachement de l'ANP relevant du Secteur opérationnel d'In Guezzam «a appréhendé, le 01 janvier 2017, deux terroristes